COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 7 mai 2025

PV n° 37 – Saison 2024/2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Adrien Tourrettes, Gaël André, Abdel Lasmak, Sandra Escacq, Raphaël Moll, Hassen El Habach.
Absents excusés : Jean Verlaine.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 & U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75
U10/U11 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Sandra Escacq – 06.75.48.93.72
U12/U13 : Abdel Lasmak – 06.47.00.95.88 & Hassen El Habach – 07.87.87.38.69
U15 : Gaël André – 06.84.42.62.71
U17 & U19 : Jean Verlaine – 07.86.28.35.30

Informations générales

Rassemblements féminins U7/U9/U11

Le prochain rassemblement féminin aura lieu le samedi 10 mai de 14h à 16h à Sainte-Livrade. Merci aux clubs intéressés de penser à s'inscrire auprès de Benoit Martinaud.

U6/U7

Plateaux 5ème phase :

Les 2 plateaux de la 5ème et dernière phase sont disponibles sur le module FAL et sur le site du District.

Merci de prendre en compte les modifications suivantes :

Journée 11 du 10/05 :
- Le plateau E prévu à Casseneuil se jouera à Cancon.
  Sont concernés : Cancon – Casseneuil – Penne St-Sylvestre – FC Villeneuve – Fumel – Dausse.

Journée 12 du 24/05 :
- Le plateau E prévu à Cancon se jouera à Casseneuil.
  Sont concernés : Cancon – Casseneuil – Castillonnès – Monflanquin – FC Villeneuve.

U8/U9

Plateaux 5ème phase :

Les 3 plateaux de la 5ème et dernière phase sont disponibles sur le module FAL et sur le site du District pour les U8/U9 foot à 5 et les U9 foot à 8.

Merci de prendre en compte les modifications suivantes :

Journée 14 du 17/05 (U8/U9 foot à 5) :

- Le plateau H prévu à Casteljaloux se jouera à Gontaud.
  Sont concernés : Gontaud – Casteljaloux – Le Mas – Marcellus – Caumont/Fourques – Sainte-Bazeille – Beaupuy.

U10/U11

Challenges :

Le tirage au sort des premières rencontres des finales des 2 Challenges U11 du samedi 17 mai a été effectué ce jour par la Commission.

Challenge Départemental :

- EBBE 1 / SU Agen 1
- Gontaud 1 / Castelmoron 1
- Penne Saint-Sylvestre 1 / Miramont 1
- AS Passage FC 1 / FC Villeneuve 1

Challenge Ransinan :

- AS Passage FC 2 / Bias 2
- EBBE 2 / Marmande 2
- SU Agen 2 / Casteljaloux 1
- Penne Saint-Sylvestre 2 / Casseneuil 2

U12/U13 CREDIT AGRICOLE AQUITAINE

Reprogrammation de matchs :

U13 Promotion Honneur Crédit Agricole Aquitaine poule B :
Le match n° 53109459 Roquefort 1 / AS Passage FC 2 prévu le 10/05 est reporté au mercredi 14 mai à 17h30 après accord entre les 2 clubs.

U13 District Crédit Agricole Aquitaine poule E :
Le match n° 53056097 Laugnac 1 / Sainte-Livrade 2 non joué le 15/02 est reprogrammé au mercredi 14 mai à 17h30 après accord entre les 2 clubs.

U15

Reprogrammation de matchs :

U15 Honneur Volkswagen Faurie :
Le match n° 53086393 FCPA 2 / Marcellus-Casteljaloux 1 non joué le 15/02 est reprogrammé au samedi 17 mai à 15h.
Le match n° 53086394 Laugnac-Laroque-Maurin 1 / FC Castelmoron 1 non joué le 15/02 est reprogrammé au samedi 17 mai à 15h.

U15 Promotion Honneur Volkswagen Faurie :
Le match n° 53086476 EBBE 2 / GJ Mas Caumont 1 non joué le 15/02 est reprogrammé au samedi 17 mai à 15h.
Le match n° 53091132 USVP 1 / JSVL 3 non joué le 15/02 est reprogrammé au samedi 17 mai à 15h.

U17

Litige :

U17 Honneur Cass' Croût :
Match n° 53036693 Laroque-Maurin 1 / AS Passage FC 1 du 19/04 non joué :

Après étude des pièces versées au dossier,
Jugeant en premier ressort,

La Commission,

Considérant que la rencontre en litige ne s'est pas déroulée à la date et à l'heure prévues, l'équipe de LAROQUE-MAURIN 1 n'étant pas présente sur le lieu du match,

Considérant qu'aux termes de l'article 19, B, 2/ des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine : *« Sauf à relever d'un caractère insurmontable, le fait pour une équipe de ne pas se présenter sur le terrain le jour de la rencontre entraîne pour celle-ci la perte du match par forfait. »*,

Considérant l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football indiquant que *« Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. (…) Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations (NDLA : celles des officiels) ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire »*,

Considérant qu'il résulte de cette disposition une présomption d'exactitude à l'égard des déclarations formulées par les officiels, laquelle ne peut être renversée que dans l'hypothèse de preuves irréfutables ou de témoignages contraires, nombreux et concordants,

Considérant le témoignage de l'arbitre central, Monsieur Yassine CHAIBI, selon lequel *« Je me suis rendu au match Ent. Laroque Maurin - As Passage FC rencontre de u17 honneur district. Où j'ai pu voir les joueurs du passage qui ont fait le déplacement et le dirigeant, mais aucun dirigeant de Laroque ni joueurs sur place »*,

Considérant qu'il est donc établi que l'équipe de LAROQUE-MAURIN 1 ne s'est pas présentée sur le terrain le jour de la rencontre,

Considérant qu'aux termes de l'article 18, A, 3/ des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine : *« En l'absence d'un arrêté municipal, seul un officiel (arbitre ou délégué) peut déclarer un terrain impraticable et donc reporter la rencontre. »*,

Considérant qu'il en résulte qu'une déclaration d'impraticabilité d'un terrain peut, soit résulter d'un arrêté émanant de l'autorité administrative interdisant l'utilisation de l'aire de jeu, soit d'une décision d'un officiel déclarant le terrain impraticable,

Considérant qu'en l'absence de l'une ou de l'autre de ces deux hypothèses, une rencontre doit, en principe, avoir lieu, sauf à donner match perdu par forfait au club ne s'étant pas présenté sur le terrain le jour de la rencontre (hors fait insurmontable) sur le fondement de l'article 19, B, 2/ des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine précité,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait à l'équipe de LAROQUE-MAURIN 1 (0-3, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à l'équipe de l'AS PASSAGE FC 1 (3-0, 3 points).

Tournois

Liste des tournois organisés par les clubs du District :

CLUBS ORGANISATEURS	DATES	CATEGORIES	CONTACTS
EBBE	jeudi 29 mai 2025	U6/U7 U8/U9	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@lfna.fr
EBBE	samedi 31 mai 2025	U10/U11 U12/U13	ROUGER Alexis : 06 47 00 86 33 @ : 522239@lfna.fr
US SAINTE-BAZEILLE	dimanche 1er juin 2025	U6/U7 U8/U9 U10/U11 U12/U13 U14/U15 à 7	PREVOT Laure : 06 85 90 05 06 @ : 515159@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	samedi 7 juin 2025	U8/U9 U10/U11	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	dimanche 8 juin 2025	U6/U7 U12/U13	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
ASSA PAYS DU DROPT	lundi 9 juin 2025	U15	COMBAUD Clément : 06 72 96 32 01 @ : 540445@lfna.fr
FC VILLENEUVE / LOT	lundi 9 juin 2025	U17	BASTARDO Nicolas : 06 47 80 61 72 @ : 548772@lfna.fr
AS LAUGNAC	samedi 14 juin 2025	U6/U7 U8/U9 U10/U11	BARDINA Laurent : 06 13 22 02 73 LACOSTE Marianne : 06 13 99 12 91 @ : 536034@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	samedi 14 juin 2025	U12/U13	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	dimanche 15 juin 2025	U15 à 11	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
AS SAINTE-LIVRADE	samedi 21 juin 2025	U18 à 11	BERNARD Fabien : 06 43 92 32 54 @ : 522271@lfna.fr
SU AGEN	samedi 21 juin 2025	U14/U15	FRANCES Nicolas : 07 50 90 68 01 @ : 505841@lfna.fr

AF CASSENEUIL	samedi 21 juin 2025	U6/U7	COESTIER Alain : 06 82 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
AF CASSENEUIL	dimanche 22 juin 2025	U8/U9	COESTIER Alain : 06 82 88 89 03 THERIN Hugues : 06 82 23 15 06 @ : 549868@lfna.fr
TONNEINS FC	samedi 28 juin 2025	U8/U9 U10/U11	DAUNIS François : 06 72 91 59 16 @ : 518161@lfna.fr

Prochaine réunion le mercredi 14/05/2025.

Le Président
A. TOURRETTES